



POLICE MUNICIPALE



L'IN FOPM

VEILLE JURIDIQUE MISE EN FOURRIERE

Nous vous transmettons plusieurs documents :

Nouvelles dispositions concernant la procédure de mise en fourrière des véhicules, et plus particulièrement la délivrance des mains levées.

- Décret n° 2016-1289 du 30 septembre 2016 relatif à la réquisition par les agents de l'autorité compétente d'un document attestant que le véhicule est équipé d'un dispositif homologué d'antidémarrage par éthylotest électronique et à la décision de mainlevée d'une prescription de mise en fourrière d'un véhicule, publié au Journal Officiel du 1er octobre 2016. Ce Décret rentre en application au 01 décembre 2016.
- Note d'information du 5 octobre 2016 relative à la présentation d'une attestation d'assurance du véhicule et d'un permis de conduire en cours de validité afin d'obtenir le prononcé d'une décision de mainlevée d'une prescription de mise en fourrière d'un véhicule, diffusée récemment aux préfetures.
- Vous trouverez ces documents sous ce lien

<http://foterritoriaux.org/actus-filieres/filiere-police-municipale>

Vous souhaitant bonne réception,

Paris, le 7 octobre 2016

Les secrétaires généraux

Christophe LEVEILLE - Patrick LEFEVRE

F.O. Police Municipale

Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153-155 rue de Rome 75017 PARIS

☎ - 06 11 79 54 10 - 06 83 29 01 60 ✉ PoliceMunicipale.FO@gmail.com

Retrouvez-nous sur  tapez FOPM
